



Coop Naturafarm Œufs

Check-list pour inspections ordinaires et complémentaires
Service de contrôle Protection Suisse des Animaux PSA



Conforme à: Directive Œufs Coop Naturafarm du septembre 2021

Manuel de contrôle détention d'animaux

F.000118.06.f

Rédigé: 30.11.2021 Approuvé: 09.12.2021 SKA Valable à partir du: 01.01.2022

Page 1 de 1

Nom / localité

Date:

Elevage jeunes poules Exploitation poules pondeuses oui / respecté suffisant juste mais acceptable insuffisant / non respecté

1 Poulailier

critères non contrôlés (nc) ou non applicables (na): marquer avec nc / na

L'espace où les poules picorent est entièrement recouvert de litière sèche et non compacte				
Intensité de la lumière: 15 lux min. (lumière du jour: 5 lux min. et lumière artificielle) (Exception: pondoirs)				
Climat du poulailier (ammoniac, densité de poussière, circulation de l'air, température, etc.) en ordre				
Abreuvoirs et mangeoires en bon état et en service				
Période de lumière n'est pas prolongée artificiellement plus de 16 heures (Except.: poussins durant les trois premiers jours après l'installation en poulailier)				

2 Aire à climat extérieur (ACE)

Aire à climat extérieur est ouverte (accessible en permanence tous les jours d'au moins de 10h à 17h)				
Aire à climat extérieur est fermée, dérogation admise et documentée: _____ (poules pondeuses: 7 jours après le déplacement, vent fort dans l'ACE, neige, temp. <-5°C; jeunes poules: jusqu'au 42 ^e jour, jusqu'au 70 ^e jour si temp. <16°C, jusqu'au 105 ^e jour si temp. <10°C, vent fort, neige, temp. <-5°C)				
L'ACE est entièrement recouverte de litière				
L'ACE est structurée par des balles de paille, des chevalets, des perchoirs (poules pondeuses: au moins 1 m / 100 animaux, jeunes poules au moins 0.5 m / 100 animaux) etc.; possibilité de bains de poussière				
L'ACE est équipée d'un abreuvoir; l'arrivée d'eau est ouverte (sauf en risque de gel du 1.10. au 30.04.)				
Suffisamment d'ouvertures ouvertes (poulailier-ACE et ACE-pré/parcours non couvert; au moins 1.5 m / 1000 animaux)				

3 Pré / parcours non couvert (rayer les mentions inutiles); facultatif pour les jeunes poules

Pré / parcours non couvert est ouvert (accessible en permanence tous les jours d'au moins de 12h à 17h ou de 11h à 16h; accès au parcours non couvert pendant la période de repos de la végétation)				
Pré et parcours non couvert sont fermés, dérogation admise et documentée _____ (7 jours après le déplacement, en cas de problèmes au début jusqu'à la 24 ^e semaine, pendant ou après de fortes précipitations, vent fort, neige, temp. <-5°C, mue, maladie)				
Surface du pré actuellement disponible: au moins 1.25 m ² par animal				
Pré: couvert de graminées et de plantes herbacées (endroits bourbeux: clôturés ou asséchés)				
Min. 20 m ² d'ombrage (aménagement naturels / artificiels) pour 1000 animaux; refuges bien repartis				
Parcours non couvert: grattage possible (copeaux de bois, cailloux max. 30 mm, gravillons ou sable)				

4 Aspect général

Poulailier, aire à climat extérieur, pré et entrepôt d'œufs: propreté et hygiène en ordre				
Le poulailier, l'ACE et / ou le pré ne présentent pas de risques de blessure				

5 Animaux

Animaux malades, blessés ou affaiblis sont transférés dans un local de stabulation séparé ou éliminés				
Jugement du plumage du troupeau avec le plumage le plus abîmé: _____ semaine: _____				
Ailes, griffes, crêtes, becs: indemnes de rognage et de raccourcissement. Lunettes de volailles: interdites				
En cas d'époutage: autorisation du Service de contrôle est présente				

6 Agencement du poulailier et effectif

Poulailier et installations fixes correspondent à la fiche de poulailier et aux plans actuels du poulailier et de l'ACE				
L'effectif actuel respecte le nombre max. d'animaux selon la fiche de poulailier				
Origine des poules pondeuses: troupeau de jeunes poules a été signalé, exploitation: _____				
Origine des jeunes poules CNf: exploitation d'accoupage suisse: _____				
Présence exclusive de poules pondeuses CNf, conforme aux exigences CNf (uniquement expl. poules pondeuses)				

7 Œufs (applicable seulement pour les exploitations de poules pondeuses)

Stockage des œufs au frais (18°C max.), thermomètre présent dans l'entrepôt: Temp: _____ °C				
---	--	--	--	--

8 Aliments

Tous les aliments livrés depuis le dernier contrôle des livraisons des aliments: (rayer les mentions inutiles)				
Poules pondeuses: déclaration CNf et Europe Soya / Soja du Danube (bulletin de livraison et étiquette)				
Jeunes poules: déclaration CNf (bulletin de livraison et étiquette)				
Attestation CNf et Europe Soya du fournisseur d'aliments est présente. fournisseur: _____				
Dès le 43 ^e jour: apport journalier de grains, sac à grains présent (exempt d'OGM)				

9 Classeur de production

Classeur de production présent. Documentation est complète et classée selon le registre				
Poules pondeuses: contrôle salmonelles des poulettes semaine 15/16 présent et contrôles des vers effectués 2 x / série				
Journal d'exploitation: complet et à jour; a été présenté chaque mois au Service de contrôle				
Journal des traitements et liste d'inventaire: complets et à jour; coccidiostatiques seulement jusqu'à la 10 ^e semaine				

10 Contrôles de tiers (SST / SRPA; s'applique uniquement aux exploitations poules pondeuses)

SST et SRPA: Date du contrôle: _____ Manques: Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Participation prouvable <input type="checkbox"/>				
--	--	--	--	--